

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 718

présenté par

Mme Huillier, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Carrillon-Couvreur et Mme Le Houerou

ARTICLE 46

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« et les mots : « peut être » sont remplacés par le mot « est » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, les budgets des établissements peuvent prendre en compte, dans les CPOM, les frais de siège.

Ce caractère aléatoire pose des difficultés lorsque les établissements sont implantés dans différents départements.

L'amendement propose donc que les frais de siège soient systématiquement intégrés, après contrôle de leur qualité et de leur montant, comme pour toute dépense.